



Concours de création d'un logo / Affiche avec ou sans slogan



*Habiter à Le Ferré : cadre et qualité de vie,
dynamisme et modernité*

Préambule

La commune de Le Ferré (700 habitants) est située au Nord-Est de l'Ille et Vilaine et est limitrophe du département de la Manche. En 2005, sa population était de 568 habitants.

La commune de Le Ferré se situe à 4 kms de deux échangeurs de l'autoroute A84, à 20 minutes de Fougères, Avranches et du Mont Saint Michel, 35 minutes de Rennes et 1 heure de Caen.

En 2017, la commune de Le Ferré a bénéficié des travaux de Mégalis Bretagne et est maintenant desservie par la fibre optique.

La commune de Le Ferré propose un grand nombre de services aux habitants : garderie, centre de loisirs, bibliothèque, assistantes maternelles, une mairie pourvue d'un dispositif de recueil pour les cartes d'identité et passeport, un point d'accueil numérique Caisse Allocations Familiales et un tissu d'associations important. La commune possède aussi des liaisons piétonnes dans son centre bourg, chemin de randonnée et itinéraires vélo promenade.

Soucieuse de communiquer sur le sujet afin de renforcer son attractivité et son dynamisme, la commune de Le Ferré lance un concours de logo / Affiche avec ou sans slogan sur l'arrivée de la fibre optique. L'objectif est d'accueillir des jeunes ménages et également d'inciter de futurs télétravailleurs à habiter Le Ferré. L'ancien presbytère a été transformé en bureaux et propose un espace coworking, télétravail. Le Ferré est une commune rurale mais souhaite se donner une image de modernité à travers le numérique



Thème : Habiter à Le Ferré : cadre et qualité de vie, dynamisme et modernité

Règlement et cahier des charges

A - Règlement

Article 1. Objet du Concours

La commune de Le Ferré organise un concours de création de logo / affiche avec ou sans logo pour ses supports de communication institutionnelle afin de lui donner une identité renforçant son attractivité et son dynamisme.

Article 2. Conditions de participation

- ◆ Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale
- ◆ Les participants doivent avoir au moins 16 ans.
- ◆ Pour les mineurs : une autorisation parentale (annexe au règlement) devra être fournie.
- ◆ Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.
- ◆ Les élus de la commune et leurs conjoints ne peuvent pas participer au concours.
- ◆ La participation au concours est gratuite
- ◆ Les professionnels pourront prétendre à la participation.
- ◆ Les candidats peuvent présenter au maximum trois projets par thème.

Article 3. Dépôt des créations

Le concours débute le 1^{er} novembre 2018.

Les créations de logo doivent être déposées avant le 31 décembre 2018.

- ◆ Sous format électronique à l'adresse suivante : mairie.le.ferre@orange.fr
- ◆ Sous format papier à la mairie, 23 rue de Bretagne 35 420 Le Ferré, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci. (Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h - mercredi de 9h à 12h).

A réception des documents, une preuve de réception sera formulée par simple retour d'e-mail si le dépôt se fait sous format électronique ou par récépissé papier si le dépôt se fait à la mairie sous format papier.

Les documents ne seront pas renvoyés par le jury de sélection. Aucun frais de remboursement ne pourra être formulé.

Article 4 : Critères d'évaluation

Les créations seront évaluées sur la base du cahier des charges du concours. Le jury est composé des membres du Conseil Municipal de Le Ferré. Ce jury sélectionnera 1 logo.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 5: Prix

Un lot sera remis au lauréat : une indemnité de 200€ lui sera versée.

L'œuvre du lauréat sera visible sur tous les moyens de communication de la commune de Le Ferré.

Les nom et prénom seront mentionnés sur le site Internet.

Article 6: Droits d'auteur

Le lauréat accepte de céder ses droits d'auteur sur le logo/affiche et autorise la commune de Le Ferré à utiliser, modifier et reproduire celui-ci sur tous supports sans autre contrepartie.

Article 7 : Exclusion de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas désigner de gagnant si aucune création ne correspond à leurs attentes. La participation au concours se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.

Article 8: Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application de ce règlement seront tranchés par la commune de Le Ferré. Le présent concours est soumis au droit français.

Article 9 --- Dépôt de règlement

Il peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site de la commune de Le Ferré et sur la page facebook.

Article 10 – Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès de la commune de Le Ferré, maire, 23 rue de Bretagne, 35420 Le Ferré.

B - Cahier des charges

Le logo devra répondre aux contraintes suivantes :

- ◆ contenir le nom de la commune de Le Ferré ou ses initiales
- ◆ mettre en avant les caractéristiques de la commune que ce soit celles de son patrimoine, de son histoire ou de son environnement
- ◆ pouvoir être décliné en version monochrome et polychrome
- ◆ tout mélange de couleurs à forte connotation seront à éviter (bleu blanc rouge, rouge et noir etc.)

Les critères de sélection du jury :

- ◆ la prise en compte des contraintes précédentes
- ◆ l'aspect artistique
- ◆ la facilité de reproduction
- ◆ l'originalité et la modernité du projet

Information pour les candidats

- ◆ Les candidats pourront prendre rendez vous avec la municipalité afin que la commune leur soit présentée, organiser une visite et poser différentes questions.
- ◆ Le contact de M. le Maire, Louis PAUTREL est :
tel : 06.15.92.92.27 mail : mairie.le.ferre@orange.fr